

Décision

Générale

colonial

Décision n° 76 du 26 janvier 1952

n° 76

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1952

Date de publication
26 janvier 1952

Date du numéro
1 mars 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Ahmed Omar est engagé pour compter du 1^{er} décembre 1951, en qualité de gardien de nuit au Service de l'Enregistrement (Dépôt de la Curatelle), en remplacement numérique de M. Naghi Mohamed, licencié pour compter du 1^{er} avril 1950. L'intéressé percevra un salaire mensuel de mille cinq cents francs (1500 fr.).